

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Amiens, le 4 mai 2021

Saisie de près de 3 kilogrammes de MDMA par la brigade des douanes de Nogent-sur-Oise

La brigade des douanes de Nogent-sur-Oise a intercepté de 3,26 kilogrammes de MDMA.

La MDMA (méthylènedioxymétamphétamine) est une molécule de la famille chimique des amphétamines. Elle fait l'objet d'un trafic international entre le Nord de l'Europe, où elle est souvent produite, et le territoire national.

Le 9 avril, à l'occasion d'une vacation nocturne, une escouade de la brigade des douanes de Nogent-sur-Oise a pris en charge, en contrôle dynamique, un monospace circulant, sur l'autoroute A1, dans le sens nord-sud.

Le conducteur, seul à bord, a tenté, à plusieurs reprises, des évitements pour refuser le contrôle. Parfaitement encadré par les véhicules de service, il a été stoppé et extrait de son automobile.

La fouille de l'automobile a permis de saisir près de 3 kilogrammes de MDMA.

Jugé en comparution immédiate le 3 mai, l'individu a été condamné à 30 mois de prison dont un an ferme et une amende douanière de 10 000 €.

Son complice, qui était au volant d'une automobile «ouvreuse», a été condamné à 5 ans emprisonnement dont 3 ferme et une amende douanière de 10 000 €.

En 2020, 1,16 tonne de drogue de synthèse a été saisie par la douane française.

Pour plus de renseignements, contacter :

Jean-Michel POLLET – Chef du Pôle Action Économique à Amiens – Tél : 09 70 27 11 03 / 06 64 55 8207

Cédric O. – Chef divisionnaire – Tél : 09 70 27 10 84

Philippe MARNAT – Directeur régional à Amiens – Tél : 09 70 27 11 01 / 06 64 55 80 01